

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de SAINT-VICTURNIEN.

Présents : Jean DUCHAMBON, Emmanuel BAUDET, Pascal BECHU, Laurence BEIGE, Frederic BRUN, Adeline GORCE, Jean-Michel LACERE, Isabelle LESPORT, Elodie RIBOT, Didier DELAVERGNAS, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Stéphanie REIJASSE, Guillaume SARRE, Marie-Cécile SIMONNEAU, Jacques TOULEMONT

Absents excusés :

Mr Éric BORDET donne pouvoir à Mr Pascal BECHU.

Mme Sandrine JAVELAUD donne pouvoir à Mr Frédéric BRUN.

Invitée : Mme Aurélie LEBOUTET, Directrice de l'ALSH

Secrétaire : Laurence BEIGE

ORDRE DU JOUR :

- ALSH :
 - Tarification 2024/2025
 - Règlement intérieur
 - Bilan estival
- Dotation financière (Fond de péréquation intercommunal) exceptionnelle de la communauté de communes
- Avancée PLUI
- Actions culturelles
- Point sur les travaux
- Questions diverses

En préambule, le Maire informe le Conseil Municipal de la promotion de Mme Sandrine JAVELAUD en qualité de Directrice Adjointe du nouveau Cabinet du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, M Patrick HETZL. Le Conseil Municipal s'associe à Mr Maire pour lui adresser ses félicitations.

N'ayant pas eu de retour sur le précédent compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2024, il est considéré que celui-ci est adopté à l'unanimité. Le Maire le met donc à la signature.

ALSH :

- *Villages d'avenir*

Le Maire présente les avancées concernant le dossier initié par l'Etat, « villages d'avenir » nommé « Grappe de Saint-Victurnien ».

Pour rappel, nous avons candidaté sur Le dispositif « villages d'avenir » et sommes leader de l'action avec Javerdat et Oradour sur Glane.

Deux réunions de travail avec l'Etat ont permis de considérer que la commune de Saint-Victurnien est bien identifiée avec un réel projet prenant en compte les spécificités d'accueil des enfants hors communes sur notre commune. Une forme d'intercommunalité pourrait se dessiner avec une étude sur l'investissement et le fonctionnement pris en charge à ce jour exclusivement par la commune de Saint-Victurnien. Historiquement, la carte scolaire rattache les enfants de la commune de Sainte Marie de Vaux à la commune de Saint-Victurnien. La commune de Sainte Marie de Vaux devrait être rattachée à la communauté de communes Ouest Limousin quant à la compétence « petite enfance » et « enfance, jeunesse ».

Le Maire rencontre, à la fin de la semaine, la cheffe de projet du dispositif pour élaborer la fiche action pour déterminer les besoins.

Une réunion avec le préfet doit avoir lieu début octobre 2024 pour évoquer d'autres problématiques ne nous concernant pas directement qui pourraient avoir des conséquences pour le syndicat (SIPES) RPI Javerdat-Cieux et Oradour sur Glane.

- *Bilan estival de l'été :*

- Le bilan de l'été est présenté par Aurélie LEBOUTET, Directrice de l'ALSH. Cet été, de nombreux enfants ont fréquenté l'ALSH. Etant donné que les inscriptions ont été nombreuses en maternelle, il a été négocié une augmentation de la capacité des enfants de maternelles auprès de Jeunesse et Sports. On peut désormais accueillir 48 enfants. Bien sûr, 2 animateurs en plus ont été embauchés pour assurer la sécurité des enfants. Une salle de classe supplémentaire a été mise à disposition de l'ALSH pour répondre aux besoins.

165 enfants ont fréquenté l'ALSH pendant l'été avec une répartition comme suit :

Les enfants de Saint-Victurnien et Sainte Marie de Vaux représentent 72%.

Il faut aussi prendre en compte que des enfants hors communes sont scolarisés à Saint-Victurnien.

Dès que possible, un tableau indiquant le nombre d'enfants habitant hors commune mais inscrits à l'école de Saint-Victurnien sera envoyé au Conseil Municipal.

La Directrice indique avoir appliqué la décision du Conseil Municipal du 11 juillet 2024, à savoir une priorisation de 15 jours pour les enfants de la commune de Saint-Victurnien pour réserver.

Le Maire informe qu'il a été contacté par Mme La Maire de la commune de Saint-Brice car les parents s'inquiètent de cette priorité donnée aux enfants de Saint-Victurnien. Il indique aussi que Saint-Victurnien doit être vigilant quant aux coûts de fonctionnement.

On ne peut que constater que le dispositif « villages d'avenir » prend tout son sens.

- *Ados pendant le séjour :*

La Directrice indique que 15 jeunes sont partis 7 jours en séjour à Lacanau avec le dispositif « colo apprenantes » porté par Jeunesse et Sport.

Certaines conditions devaient être remplies pour pouvoir partir à ce séjour. Une des conditions était que les parents aient un quotient familial inférieur à 1 500€. Laurence BEIGE indique que cette condition l'a beaucoup questionnée mais que, à la réflexion avec la Directrice, cela n'était pas discriminant.

Pour les personnes ayant un quotient familial inférieur à 1 500€ le coût du séjour s'élève à 30€ et pour les autres, 280€ leur serait demandé. Un échange s'installe par rapport à cet écart de prix sachant que certains comités d'entreprise peuvent participer. Laurence BEIGE indique ce dispositif permettait que 15 jeunes puissent partir alors que le dispositif « CAF évasion » est limité à 12 jeunes sans condition de ressource. La CAF avait été contactée pour tenter de valider de passer de 12 à 15 jeunes mais cette requête n'a pas été retenue par la CAF.

- *Ados tout au long de l'année :*

- *Tarifification 2024 et 2025 :*

- 2024 :

Sortie en car et pique-nique :

Une participation de 2€/enfant a été demandée aux familles pour chaque sortie en car pendant l'été. Il a aussi été demandé aux familles de fournir le pique-nique à leurs enfants pour les jours de sortie pour notamment respecter les normes sanitaires. La Directrice explique que quelques parents ont exprimé leur mécontentement car cela leur faisait une charge supplémentaire sans déduction tarifaire et, malgré la qualité de l'accueil, des activités et des sorties. Frédéric BRUN s'étonne que des parents puissent être mécontents de préparer à manger à leurs enfants. Un débat s'installe. Laurence BEIGE explique que les parents qui ont plusieurs enfants ont eu l'impression de toujours préparer un pique-nique puisque les sorties pour les différentes tranches d'âge ne sont pas le même jour. La Directrice indique qu'il n'est pas possible de prévoir de façon systématique que tous les enfants toute tranche d'âge confondue partent en sortie le même jour.

- 2025 :

Sortie en car :

Il est proposé une tarification de 3€/enfant pour chaque sortie en car tout au long de l'année et pas seulement pendant l'été.

- Décision validée à l'unanimité

Concernant la préparation du pique-nique, un débat s'installe et il est proposé qu'en cas de sortie, le tarif ½ pension sera réduit et la préparation des pique-niques restera à la charge des parents.

- Décision validée à l'unanimité pour le tarif journée spécifique en cas de sortie.
- Décision validée à l'unanimité pour la tarification à 3€.

Tarification ALSH :

Il est proposé une augmentation des tarifs journaliers, ½ journée avec repas, ½ journée sans repas et forfait semaine pour les enfants de Saint-Victurien et hors communes avec des éléments de comparaison avec les autres ALSH. Il faut aussi rappeler que la CAF souhaite que la tarification soit augmentée avec plus d'écart entre les tranches d'imposition. Stéphanie REIJASSE demande si la proposition de hausse de tarif est faite de façon à équilibrer le budget de l'ALSH. Le Maire et Laurence BEIGE répondent qu'en aucune façon cette hausse pourrait permettre d'atteindre l'équilibre budgétaire. Adeline GORCE demande si une ouverture plus importante de l'ALSH pendant le mois d'août pourrait être envisagée. La directrice répond que pour le mois d'août, elle n'a pas de demande particulière. Pour autant, des demandes sont formulées pour la 1^{ère} semaine des vacances de Noël avec des effectifs moindres.

- Décision validée à l'unanimité pour l'augmentation des tarifs

- *Règlement intérieur* : Le Maire fait lecture du règlement intérieur mis à jour le 12 septembre 2024
 - Aucune remarque n'est apportée
 - Validation à l'unanimité pour mise à la signature

Tarification Ados :

Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs.

- Validation à l'unanimité

Dotation financière (fond de péréquation intercommunal) exceptionnelle de la communauté de communes :

- Le fond de péréquation intercommunal (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunales et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Les prélèvements et les versements au titre du FPIC sont calculés pour chaque ensemble intercommunal par l'Etat qui en notifie le montant au mois de juillet. Pour 2024, le montant net du FPIC notifié à la communauté de communes pour l'EPCI et l'ensemble de ses communes membres de – 294 098€ alors qu'il était de 1 036 564€ l'an passé. Cette baisse est due d'une part à la diminution de 9% du prélèvement entre 2023 et 2024 ; et d'autre part à l'éligibilité de l'ensemble intercommunal au versement alors qu'il ne l'était pas depuis plusieurs années, bénéficiant ainsi de 651 649€ pour 2024. L'enveloppe du FPIC étant prédéterminée, le montant auquel est assujetti chaque ensemble intercommunal dépend de ses indicateurs financiers par rapport aux indicateurs des autres ensembles intercommunaux. Le FPIC pour Saint-Victurien s'élève pour 2024 à 32 395€.
 - Validation à l'unanimité

Avancée PLUI :

- La communauté de communes n'a pas encore délibéré à ce sujet pour prendre la compétence.
 - Aucun vote ne peut être demandé pour l'instant à la commune de Saint-Victurien

Actions culturelles :

Marie-Cécile SIMONNEAU présente les actions prévues pour fin 2024 et 2025 :

- 12 octobre 2024 : spectacle poésie chansons françaises
- 08 décembre 2024 : fête de Noël en participation avec Familles Rurales et Ape
- 08 février 2025 : cabaret en participation avec Saint-Vic en chemin
- 06 avril 2025 : théâtre La Timélée
- 14 juin 2025 : théâtre les avions sans ailes
- 20 juin 2025 : fête de la musique
- 08 août 2025 : marché festif
- 07 décembre 2025 : fête de Noël

Adeline GORCE demande s'il y aura des BIP gratuits organisés par le centre culturel La Mégisserie. Marie-Cécile SIMONNEAU précise que la nouvelle directrice du centre culturel La Mégisserie ne souhaite pas la gratuité des spectacles et veut une participation même minime des spectateurs.

Point sur les travaux :

Guillaume SARRE indique que la commission des travaux s'est réunie le 17 septembre 2024 et se réunira à nouveau dès réception de tous les devis.

- Cimetière :
 - Espace cinéraire : des devis ont été demandés aux entreprises MERIGOT et ROUGIER. Le devis auprès de l'entreprise JOUANDOU n'est pas encore parvenu en mairie.
Guillaume SARRE indique que l'espace restant au niveau du cimetière est suffisamment important. Guillaume SARRE indique avoir pris attache auprès de l'entreprise ROUGIER qui lui a certifié que l'espace consacré est suffisant soit 225m².
 - 60 monuments traditionnels
 - 10 Cavurnes environ
 - 3 colombariums

L'acquisition foncière servira de parking dès que possible.

Stéphanie REIJASSE demande s'il est possible de « libérer » des emplacements traditionnels. Le Maire rappelle que les concessions traditionnelles sont perpétuelles et qu'un gros travail de recensement a déjà été réalisé. A ce jour, presque toutes les concessions ont été répertoriées.

Frédéric BRUN demande qui doit effectuer l'entretien des tombes. Le Maire précise que jusqu'à présent la mairie n'intervenait pas mais qu'il va certainement falloir mandater les services techniques pour le faire. Pour autant, il est difficile d'intervenir sur des concessions sans l'accord de quiconque.

Jean-Michel LACERE fait remarquer que, certaines fois, les personnes qui prennent une concession s'assurent que les pompes funèbres fassent, à minima, aussi un entretien annuel.

Le Maire indique qu'avant le marbrier qui intervenait dans le cimetière de Saint-Victorien le monopole des concessions avec une transmission orale.

- Chemins de randonnée et chemins de liaisons :
Une présentation avait déjà été faite lors d'un conseil municipal précédent.
 - Chemin de randonnée : une extension du chemin « la balade de Victorien » de la croix des Chataignolles en passant par la Vauzelle puis Chandiat pour finir par le bourg est prévue. Pour sécuriser le passage sur route, des panneaux seront apposés sur les bas-côtés par le Conseil Départemental.
Frédéric BRUN a été voir le chemin à Montazaud avec le SYTEPOL pour que ce syndicat puisse prendre en compte les mal façons qu'il avait constaté. Frédéric BRUN craint que les canalisations ne résistent pas au passage des piétons et autres.
Le Maire enverra un courrier au SYTEPOL et à la Saur.
 - 3 conventions de passage ont été signées avec les propriétaires
 - Chemins de liaison : des liaisons sont prévues vers Saint Brice et vers Cognac La Forêt
 - Une délibération a été prise en ce sens concernant ces 2 points.

Questions diverses :

- Questions posées par l'opposition :
 - Chemins poubelle et chemin du Mas : Frédéric BRUN demande si la mairie a autorisé des déversements de cailloux, branches, cageots au chemin du Mas. Il indique que ces déchets ont été apposés sur + de 100 mètres.
 - Le Maire et Guillaume SARRE sont allés eux-mêmes nettoyés les chemins poubelle
 - Le Maire informe qu'en aucune façon, il n'a pu autoriser des entreprises à déverser quoique ce soit dans les chemins communaux
 - Compte rendu des conseils municipaux : Frédéric BRUN indique qu'il trouve que les comptes rendus ne font pas état de ses remarques. Le Maire lui précise qu'il a relu les différents comptes rendus et qu'ils font tous état des remarques de chacun. Par ailleurs, il ajoute que l'envoi par mail des comptes rendus aux conseillers est fait pour signifier l'accord ou le désaccord. Sans aucun retour par mail, cela signifie que le compte rendu est conforme aux échanges.
 - Stationnement gênant et routes dangereuses et puits sur acquisition foncière dans le bourg :
 - Frédéric BRUN indique avoir contacté le conseil général pour savoir s'ils avaient été interpellés par la mairie. Pour lui, d'après le conseil général, aucun courrier n'aurait été envoyé. Le Maire lui confirme avoir contacté le Conseil Départemental par l'intermédiaire de l'ATEC pour le saisir de la dangerosité de certaines routes mais qu'il est sans nouvelle à ce jour.
 - Puits dans terrain communal dans le bourg : Frédéric BRUN indique que, pour lui, le puits n'est pas protégé et qu'il souhaite être déchargé de toute responsabilité en cas d'accident. Laurence BEIGE lui répond que, pour elle, être déchargé de responsabilité n'est pas suffisant et qu'il faut prévenir tout accident en sécurisant par des moyens efficaces.
 - Commission communale des impôts directs de la commune : le Maire indique que la commission se réunira et que les participants ont été préalablement désignés et informés.
 - Acceptation ou non de l'opposition par la majorité : le Maire lui répond que l'opposition s'est définie en tant que telle dès le début de la mandature et non comme la majorité l'avait nommée. Pour preuve notamment, votre demande de « tribune » dans le bulletin municipal. Frédéric BRUN reproche de ne pas être contacté en raison de ses compétences en agriculture et fait état notamment de la démonstration d'un matériel qu'il juge inadapté. Guillaume SARRE lui répond que le sujet a été abordé avec les fournisseurs. Elodie RIBOT répond qu'il n'est pas toujours facile de répondre à toutes les questions rapidement et indique que chacun peut avoir des questions en suspens sans être pour autant dans l'opposition.
- Informations du Maire :
 - Le bureau de tabac/presse rencontre des difficultés
 - Suite au dossier concernant M Hervé LOUIS, le Maire informe avoir reçu une copie de la réponse faite à M LOUIS par le centre de gestion. M le Maire en fait lecture au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.